



Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
Publié le  
ID : 048-200069151-20230406-DELIB\_2023\_054-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 21</b> <b>Votants : 28</b> <b>Pour : 28</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p><b>Présents :</b> Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIERE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés :</b> Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-054 - APPROBATION DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** la délibération DE\_2021\_119 en date du 8 juillet 2021 « validant le règlement de fonctionnement de la micro-crèche « Les Cheveux d'Ange » de Sainte-Énimie »,

**CONSIDÉRANT** la délibération DE\_2021\_120 en date du 8 juillet 2021 portant « Validation du règlement de fonctionnement de la crèche multi-accueil « Les Castors Juniors » » ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser ces deux règlements, conformément au décret 2021-1131 du 30 août 2021,

**VU** l'avis de la CAF et de la PMI.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le



ID : 048-200069151-20230406-DELIB\_2023\_054-DE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** les règlements de fonctionnement de la crèche multi-accueil « Les Castors Juniors » à Florac-Trois-Rivières et de la micro-crèche « Les cheveux d'Ange » de Sainte Énimie, annexés à la présente,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces règlements de fonctionnement et à les diffuser auprès des familles concernées.

**P/o Le Président,**

Par délégation, Flore THEROND

1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

